

États financiers

**PARTENARIAT CANADIEN CONTRE LE
CANCER**

Le 31 mars 2025

Table des matières

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	1-2
État des résultats et de l'évolution de l'actif net	3
État de la situation financière	4
État des flux de trésorerie	5
Notes complémentaires aux états financiers	6-13

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux administrateurs du Partenariat canadien contre le cancer

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Partenariat canadien contre le cancer (ci-après le « Partenariat »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2025, l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires aux états financiers, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Partenariat au 31 mars 2025, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Partenariat conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Partenariat à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Partenariat ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Partenariat.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Rapport de l'auditeur indépendant (suite)

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Partenariat;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Partenariat à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Partenariat à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

BDO Canada s.r.l./S.E.N.C.R.L./LLP

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés
Oakville (Ontario)
Le 30 juin 2025

Partenariat canadien contre le cancer

État des résultats et de l'évolution de l'actif net

Exercice terminé le 31 mars

2025

2024

Charges

Réduire le risque de cancer dans la population au Canada	3 681 283 \$	2 381 154 \$
Dépister le cancer plus rapidement, avec exactitude et à un stade plus précoce	9 214 088	4 943 768
Offrir des soins de grande qualité dans un système de santé durable et de calibre mondial	2 177 000	1 415 758
Offrir du soutien aux patients, aux familles et aux aidants	5 364 356	1 902 124
Des soins adaptés à la culture dispensés plus près du domicile	5 464 542	2 801 646
Des recherches et des systèmes de données régis par les Premières Nations, les Inuits ou les Métis	2 231 591	783 745
Améliorer les soins grâce à la recherche	8 499 632	7 727 850
Optimiser l'impact des données sur le système de santé afin de favoriser le changement et améliorer la circulation de l'information entre les fournisseurs et les patients	7 398 720	4 526 999
Mobilisation et sensibilisation du public et appui aux programmes liés à la stratégie de lutte contre le cancer	7 037 354	6 000 931
	51 068 566	32 483 975
Charges de fonctionnement (Note 4)	10 680 861	11 040 412
	61 749 427	43 524 387
Produits		
Gouvernement du Canada (Note 6)	61 637 178	42 537 277
Autres sources de financement	112 249	987 110
	61 749 427	43 524 387
Excédent des produits sur les charges pour l'exercice et actif net, à la fin de l'exercice	- \$	- \$

Approuvé par le conseil d'administration,

Darren Larsen

Darren Larsen
Président du conseil d'administration

SRyhorchuk

Shannon Ryhorchuk
Présidente du comité des finances, de la vérification et de la gestion des risques

Se reporter aux notes complémentaires aux états financiers.

Partenariat canadien contre le cancer

État de la situation financière

Au 31 mars

2025

2024

Actifs

Court terme

Encaisse	3 046 075 \$	7 184 587 \$
Placements à court terme	2 997 188	10 584 961
Débiteurs	574 285	485 822
Projets en cours et avances (Note 3)	1 040 126	995 186
Charges payées d'avance	2 060 523	1 414 791
	<u>9 718 197</u>	<u>20 665 347</u>

Immobilisations (Note 4)

<u>1 535 224</u>	<u>1 943 325</u>
<u>1 535 224</u>	<u>1 943 325</u>
<u>11 253 421 \$</u>	<u>22 608 672 \$</u>

Passifs et actif net

Court terme

Créditeurs et charges à payer	5 625 993 \$	3 661 621 \$
Sommes à remettre à l'État (Note 5)	52 077	44 463
Apports reportés – Charges des périodes futures (Note 6a))	3 764 102	16 644 680
	<u>9 442 172</u>	<u>20 350 764</u>

Apports reportés liés aux immobilisations (Note 6b))

Incitatifs à la location (Note 7)

<u>1 275 720</u>	<u>1 601 873</u>
<u>535 529</u>	<u>656 035</u>
<u>1 811 249</u>	<u>2 257 908</u>
<u>11 253 421</u>	<u>22 608 672</u>

Actif net

<u>-</u>	<u>-</u>
<u>11 253 421 \$</u>	<u>22 608 672 \$</u>

Engagements et garanties (Notes 9 et 10)

Partenariat canadien contre le cancer

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2025

2024

Augmentation (diminution) de l'encaisse

Activités de fonctionnement

Apports du gouvernement du Canada reçus (Note 6)	47 500 000 \$	47 500 000 \$
Autres apports reçus	236 868	898 549
Intérêts reçus sur les placements à court terme	930 447	806 061
Intérêts versés au gouvernement du Canada	-	(64 151)
Trésorerie versée pour les programmes et les charges de fonctionnement	<u>(60 613 830)</u>	<u>(46 624 371)</u>
	<u>(11 946 515)</u>	<u>2 516 088</u>

Activités de placement

Acquisition de placements à court terme	-	(6 000 000)
Rachat de placements à court terme	<u>8 000 000</u>	<u>4 000 000</u>
	<u>8 000 000</u>	<u>2 000 000</u>

Activité de financement

Acquisition d'immobilisations	<u>(191 997)</u>	<u>(680 499)</u>
	<u>(191 997)</u>	<u>(680 499)</u>

Augmentation (diminution) de l'encaisse	(4 138 512)	(164 411)
--	--------------------	------------------

Encaisse, au début de l'exercice	<u>7 184 587</u>	<u>7 348 998</u>
---	-------------------------	-------------------------

Encaisse, à la fin de l'exercice	<u>3 046 075 \$</u>	<u>7 184 587 \$</u>
---	----------------------------	----------------------------

Partenariat canadien contre le cancer

Notes complémentaires aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2025

1. Description de l'organisme

Le Partenariat canadien contre le cancer (ci-après le « Partenariat ») a été constitué le 24 octobre 2006 en vertu de la *Loi sur les corporations canadiennes* et a commencé ses activités de démarrage le 1^{er} janvier 2007 afin de mettre en œuvre la Stratégie canadienne de lutte contre le cancer (la « Stratégie »). En juin 2013, le Partenariat a soumis des statuts de prorogation à Industrie Canada et a fait la transition vers la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* (« LCOBNL »).

En tant que responsable de la mise en œuvre de la Stratégie canadienne de lutte contre le cancer, le Partenariat s'emploie à alléger le fardeau que représente le cancer pour la population canadienne et à améliorer les résultats liés au cancer en collaborant avec des partenaires à l'échelle du Canada. Ses efforts visent principalement à accélérer les travaux qui favorisent l'équité en matière d'accès, d'expérience et de résultats dans les soins en oncologie pour tous au Canada, y compris pour les Premières Nations, les Inuits et les Métis ainsi que pour les populations en quête d'équité.

Un réseau pancanadien de partenaires, notamment des organismes de lutte contre le cancer, des chefs de file et experts du système de santé de même que des personnes atteintes de cancer, apporte une grande diversité d'expertise dans tous les aspects des travaux du Partenariat visant à concrétiser la vision de la Stratégie canadienne de lutte contre le cancer : un avenir où moins de personnes sont atteintes de cancer, où plus de personnes y survivent, où celles qui en sont atteintes jouissent d'une meilleure qualité de vie et où toute la population du Canada a un accès équitable à des soins de qualité contre le cancer.

Le Partenariat est financé principalement au moyen de conventions de financement avec le gouvernement du Canada. La convention de financement initiale a fourni un apport de 240,4 millions de dollars pour une période de cinq ans terminée le 31 mars 2012. La deuxième convention a fourni un apport de 239,6 millions de dollars pour la période du 1^{er} avril 2012 au 31 mars 2017. Par la suite, en mars 2017, le Partenariat a signé une convention d'apport fournissant un apport de 237,5 millions de dollars pour une période de cinq ans se terminant le 31 mars 2022. Cette convention a été prolongée jusqu'au 31 mars 2023 en raison de la pandémie de COVID-19. Le 10 mars 2022, le Partenariat a signé une quatrième convention, qui fournira un apport de 237,5 millions de dollars pour une période de cinq ans se terminant le 31 mars 2027.

Le Partenariat est inscrit à titre d'organisation à but non lucratif en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et, par conséquent, il est exonéré des impôts sur le revenu.

Partenariat canadien contre le cancer

Notes complémentaires aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2025

2. Principales méthodes comptables

Présentation des états financiers

Les présents états financiers ont été établis selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Comptabilisation des produits

Le Partenariat utilise la méthode du report pour la comptabilisation des apports affectés. Les apports reçus du gouvernement du Canada sont comptabilisés à titre de produits au cours de l'exercice pendant lequel les charges connexes sont comptabilisées.

Les apports visant l'acquisition d'immobilisations sont comptabilisés dans les apports reportés liés aux immobilisations et sont par la suite comptabilisés à titre de produits selon les mêmes modalités et la même méthode que celles utilisées pour l'amortissement des immobilisations connexes.

Placements à court terme

Les placements à court terme comprennent des dépôts dans des comptes d'épargne à intérêts élevés et des dépôts qui, à l'acquisition, sont assortis d'échéances de moins d'un an.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative de la façon suivante :

Technologies de l'information et télécommunications	3 ans
Mobilier et matériel	5 ans
Améliorations locatives	Sur la durée du bail

Instruments financiers

Le Partenariat considère tout contrat qui crée un actif ou un passif financier comme un instrument financier. Le Partenariat comptabilise les éléments suivants dans les instruments financiers :

- Encaisse;
- Placements à court terme;
- Débiteurs;
- Projets en cours;
- Crédoeurs et charges à payer;
- Sommes à remettre à l'État.

Un actif ou un passif financier est comptabilisé lorsque le Partenariat devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Le Partenariat sort les passifs financiers, ou une partie de ceux-ci, lorsque l'obligation est exécutée, annulée ou prend fin.

Partenariat canadien contre le cancer

Notes complémentaires aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2025

2. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

L'évaluation initiale des actifs financiers et des passifs financiers par le Partenariat se fait à la juste valeur. Si un actif ou un passif financier n'est pas évalué ultérieurement à la juste valeur, la valeur initiale est ajustée en fonction du montant des frais de financement et des coûts de transaction directement attribuables à sa création, à son acquisition, à son émission ou à sa prise en charge. Par la suite, le Partenariat évalue tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, déduction faite de la dépréciation.

À la clôture de chaque exercice, le Partenariat évalue s'il existe ou non des indices que les actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement ont subi une dépréciation. Lorsqu'il existe un indice de dépréciation, le Partenariat détermine s'il y a eu, au cours de la période, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs de l'actif financier ou du groupe d'actifs financiers. Le cas échéant, la valeur comptable des actifs est réduite à la plus élevée de la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus, soit en détenant les actifs, soit en les vendant ou en exerçant le droit à tout actif détenu en garantie, déduction faite des coûts. La valeur comptable des actifs est réduite soit directement, soit par l'intermédiaire d'un compte de provision. Le montant de la réduction est comptabilisé à titre de moins-value à l'état des résultats.

Utilisation d'estimations

La direction révisé, à chaque date d'état de la situation financière, les valeurs comptables des postes des états financiers afin d'évaluer le besoin de les réviser ou l'existence possible d'une dépréciation. Lors de la préparation des états financiers, plusieurs éléments sont mesurés au moyen des meilleures estimations de la direction. La direction détermine ces estimations en se fondant sur les hypothèses qui reflètent l'ensemble des conditions économiques les plus probables et les lignes de conduite prévues.

Les présentes estimations sont révisées régulièrement et des ajustements sont apportés à l'excédent des produits sur les charges, le cas échéant, au cours de l'exercice où ils deviennent connus.

Les éléments assujettis aux estimations importantes de la direction comprennent la durée de vie utile estimative des immobilisations et des actifs incorporels. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

3. Projets en cours et avances

Les projets en cours et les avances représentent les projets pour lesquels le Partenariat a avancé des fonds à des partenaires tiers et dans le cadre desquels des étapes étaient en cours, et dont les fonds n'avaient pas été utilisés par le tiers partenaire.

Partenariat canadien contre le cancer

Notes complémentaires aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2025

4. Immobilisations

			<u>2025</u>	<u>2024</u>
	<u>Coût</u>	<u>Amortissement cumulé</u>	<u>Valeur comptable nette</u>	<u>Valeur comptable nette</u>
Technologies de l'information et télécommunications	664 063 \$	544 152 \$	119 911 \$	119 307 \$
Mobilier et matériel	1 259 771	1 053 698	206 073	232 911
Améliorations locatives	<u>3 618 164</u>	<u>2 408 924</u>	<u>1 209 240</u>	<u>1 591 107</u>
	<u>5 541 998 \$</u>	<u>4 006 774 \$</u>	<u>1 535 224 \$</u>	<u>1 943 325 \$</u>

Une charge d'amortissement de 600 098 \$ (2024 – 566 102 \$) liée aux immobilisations est comprise dans les charges de fonctionnement. Au cours de l'exercice, le Partenariat a cédé des immobilisations représentant un coût de 112 756 \$ (2024 – 244 791 \$), lesquelles ont été entièrement amorties.

5. Sommes à remettre à l'État

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Retenues salariales et autres charges	<u>52 077</u>	<u>44 463</u>
Sommes à remettre à l'État	<u>52 077 \$</u>	<u>44 463 \$</u>

6. Apports reportés

a) Charges des périodes futures

Les apports reportés sont affectés aux charges des périodes futures.

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Apports reportés, au début de l'exercice	16 644 680 \$	11 072 241 \$
Apports reçus du gouvernement du Canada pour l'exercice courant	47 500 000	47 500 000
Intérêts et autres produits reportés	<u>930 447</u>	<u>806 061</u>
	65 075 127	59 378 302
Montants comptabilisés à titre de produits au cours de l'exercice	(61 119 028)	(42 053 123)
Montant affecté à l'acquisition d'immobilisations et d'actifs incorporels	<u>(191 997)</u>	<u>(680 499)</u>
Apports reportés, à la fin de l'exercice	<u>3 764 102 \$</u>	<u>16 644 680 \$</u>

Partenariat canadien contre le cancer

Notes complémentaires aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2025

6. Apports reportés (suite)

b) Immobilisations

Les apports reportés liés aux immobilisations comprennent la fraction non amortie des apports au moyen desquels les immobilisations ont été acquises.

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Apports reportés , au début de l'exercice	1 601 873 \$	1 405 528 \$
Apports attribués aux acquisitions d'immobilisations	191 997	680 499
Montant amorti aux produits au cours de l'exercice	<u>(518 150)</u>	<u>(484 154)</u>
Apports reportés , à la fin de l'exercice	<u>1 275 720 \$</u>	<u>1 601 873 \$</u>

Le total des produits provenant du gouvernement du Canada de 61 637 178 \$ (2024 – 42 537 277 \$) comptabilisés au cours de l'exercice comprend les montants amortis aux produits provenant des immobilisations.

7. Incitatifs à la location

Les incitatifs à la location comprennent les montants suivants :

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Améliorations locatives	259 504 \$	341 452 \$
Loyers gratuits et autres	<u>276 025</u>	<u>314 583</u>
Total des incitatifs à la location	<u>535 529 \$</u>	<u>656 035 \$</u>

Au cours de l'exercice, des améliorations locatives et d'autres incitatifs d'une valeur de 38 558 \$ (2024 – 38 558 \$) ont été amortis. L'amortissement des améliorations locatives est établi à 81 948 \$ (2024 – 81 948 \$).

Partenariat canadien contre le cancer

Notes complémentaires aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2025

8. Ventilation des charges

Les salaires et les avantages sociaux sont attribués à différentes activités en fonction de l'effort à déployer pour les réaliser. Les montants attribués à chaque activité sont les suivants :

Salaires et avantages sociaux	2025	2024
Réduire le risque de cancer dans la population au Canada	909 444 \$	1 013 328 \$
Dépister le cancer plus rapidement, avec exactitude et à un stade plus précoce	2 359 747	2 172 990
Offrir des soins de grande qualité dans un système de santé durable et de calibre mondial	837 495	1 014 432
Offrir du soutien aux patients, aux familles et aux aidants	1 244 291	1 132 347
Des soins adaptés à la culture dispensés plus près du domicile	1 501 410	1 117 602
Des recherches et des systèmes de données régis par les Premières Nations, les Inuits ou les Métis	769 297	497 548
Améliorer les soins grâce à la recherche	1 243 812	973 766
Optimiser l'impact des données sur le système de santé afin de favoriser le changement et améliorer la circulation de l'information entre les fournisseurs et les patients	2 010 148	1 976 919
Mobilisation et sensibilisation du public et appui aux programmes liés à la stratégie de lutte contre le cancer	5 774 823	5 258 350
Charges de fonctionnement	6 417 970	6 417 291
	23 068 437 \$	21 574 573 \$

Partenariat canadien contre le cancer

Notes complémentaires aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2025

9. Engagements

Engagements contractuels

Au 31 mars 2025, le Partenariat avait conclu des engagements contractuels liés à des projets particuliers et à des services professionnels d'environ 44,8 millions de dollars (2024 – 41,6 millions de dollars), lesquels sont assujettis aux modalités stipulées dans les conventions connexes. Plus précisément, ces engagements liés à des projets sont conditionnels à la réalisation des étapes des projets ainsi qu'à la prestation des livrables établis dans les conventions. Ces engagements contractuels se détaillent comme suit :

	(en milliers de dollars)
2026	26 489 \$
2027 et par la suite	<u>18 350</u>
	<u>44 839 \$</u>

Engagements en vertu de contrats de location-exploitation

Les paiements minimums exigibles en vertu des contrats de location-exploitation pour les installations et le matériel pour les quatre prochains exercices s'établissent comme suit :

	(en milliers de dollars)
2026	793
2027	802
2028	802
2029	<u>134</u>
	<u>2 531 \$</u>

10. Garanties

Dans le cours normal de ses activités, le Partenariat signe des conventions qui répondent à la définition d'une garantie.

Le Partenariat a versé des indemnités en vertu d'une convention de bail pour l'utilisation d'installations d'exploitation. Selon les modalités de cette convention, le Partenariat doit indemniser les contreparties en lien avec différents éléments, notamment les passifs, pertes, poursuites engagées et dommages survenant pendant la durée de la convention ou par la suite. Le montant maximal de tout paiement futur potentiel ne peut faire l'objet d'une estimation raisonnable. Le Partenariat a souscrit une police d'assurance immeuble commerciale et responsabilité civile générale relativement à ces indemnités.

Le Partenariat indemnise ses administrateurs, dirigeants et salariés, actuels et futurs, à l'égard de frais, de montants découlant d'un jugement ou de montants réellement engagés par ces derniers ou susceptibles d'avoir été raisonnablement engagés relativement à des poursuites ou à des procédures judiciaires aux termes desquelles les administrateurs sont poursuivis dans le cadre de leurs fonctions, s'ils ont agi en toute honnêteté et en toute bonne foi au mieux des intérêts du Partenariat. La nature même de ces indemnités ne permet pas au Partenariat d'estimer au prix d'un effort raisonnable le risque maximal en cause. Le Partenariat a souscrit une assurance responsabilité civile pour ses administrateurs et dirigeants afin de couvrir ce genre d'indemnités.

Partenariat canadien contre le cancer

Notes complémentaires aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2025

11. Éventualités

Le Partenariat est membre du Healthcare Insurance Reciprocal of Canada (« HIROC »), qui a été établi par des hôpitaux et d'autres organismes pour s'autoassurer. Si le total des primes payées n'est pas suffisant pour couvrir les réclamations, le Partenariat devra fournir du financement supplémentaire sur une base participative.

Depuis sa création, le HIROC a accumulé un excédent non affecté, qui correspond au total des primes payées par tous les adhérents et des produits financiers, déduction faite de l'obligation au titre des provisions pour sinistres ainsi que des charges et des charges de fonctionnement. Chaque adhérent dont le montant des primes et des produits financiers dépasse celui de l'obligation au titre de sa quote-part des provisions pour sinistres ainsi que des charges de fonctionnement peut être admissible à des distributions correspondant à sa part de l'excédent non affecté au moment où les distributions sont déclarées par le conseil d'administration du HIROC.

12. Régime de retraite

Le Partenariat est membre du Healthcare of Ontario Pension Plan (« HOOPP »). Le HOOPP est un régime interentreprises à prestations définies comptabilisé à titre de régime à cotisations définies, étant donné qu'il n'existe pas suffisamment d'informations pour suivre les notes d'orientation relatives aux régimes à prestations définies. Les cotisations de l'employeur versées au régime par le Partenariat au cours de l'année en cours se sont élevées à 1 683 809 \$ (2024 – 1 587 159 \$) et sont présentées à l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net.